

Société Anonyme au capital de 2.309.201,30 € Siège : Zone Artisanale de Cantegrit 40110 Morcenx R.C.S. MONT DE MARSAN B 384 256 095

EXPOSE SOMMAIRE SUR LA SITUATION DE LA SOCIETE A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ET EXTRAORDINAIRE DU 1^{ER} SEPTEMBRE 2014

Chers Actionnaires.

Le présent exposé sommaire a pour objet de vous présenter sommairement la situation de votre société et celle de notre groupe au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2013

FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

ÉVENEMENTS MAJEURS 2013

Europlasma SA a réalisé, au titre de l'exercice 2013, un chiffre d'affaires de 2 931 K€, contre 2 697 K€ en 2012, et une perte nette de 9 407 K€ en 2013, contre une perte de 25 656 K€ en 2012.

La perte 2012 était essentiellement due aux dépréciations sur actifs financiers d'un montant total de 24 816 K€ (titres et créances rattachées aux participations) et à un résultat opérationnel déficitaire de 1 333 K€.

La perte 2013 est notamment liée aux compléments de dépréciations financières dotés sur les titres pour un montant net des reprises de 7 814 K€, et en particulier des titres de CHO Power au regard du retard de livraion préliminaire de l'usine CHO Morcenx et de ses conséquences comme précisé ciaprès, et à la dégradation du résultat opérationnel qui s'établit à une perte de 2 023 K€.

Le retard de la livraison préliminaire de l'usine CHO Morcenx par la filiale CHO Power a engendré d'importantes pertes opérationnelles pour la filiale et de lourdes difficultés de trésorerie pour le Groupe en raison de l'addition de 3 facteurs: (i) retard dans l'enregistrement des revenus qui devaient être générés par l'usine, (ii) retard dans la libération des retenues de garanties dans le cadre du contrat EPC et (iii) besoins supplémentaires en fonds de roulement pendant la période de mise en route. Ces difficultés ont contraint le groupe à entrer dans une procédure de conciliation en février 2013 et à prendre des décisions stratégiques, financières et opérationnelles majeures.

Dans ce contexte, la cotation du titre a été suspendue le 15/04/2013. La reprise de cotation a fait suite au jugement définitif d'homologation par le Tribunal de Commerce de Mont de Marsan, en septembre 2013, des protocoles d'accord de conciliation signés avec les partenaires du Groupe au terme des négociations menées pendant plus de 5 mois.

La procédure de conciliation, visant à préserver les intérêts de la société et de ses actionnaires, a permis d'obtenir de meilleures conditions de financement et le rééchelon-nement d'échéances de paiement.

Les principales décisions prises en lien avec les difficultés rencontrées en 2013 sont les suivantes :

Changements au sein de la Direction

Plus de 20 ans après avoir fondé la société Europlasma, M. Didier Pineau a quitté ses fonctions de Directeur Général d'Europlasma au 1er juillet 2013 et de Directeur technique de CHO Power le 31 juillet 2013.

M. François Marchal, administrateur, a été nommé temporairement à sa succession jusqu'à l'arrivée de M. Jean-Eric Petit, le 6 janvier 2014.

Enfin, M. Jean-Claude Rebishung a quitté ses fonction de Directeur Général Délégué d'Europlasma en date du 24 juin 2013.

Mesures financières

Nouveaux financements et aménagement des prêts déjà consentis par l'actionnaire de référence du Groupe et CHO Morcenx

L'actionnaire de référence, Crédit Suisse Europlasma SPV LLC et le propriétaire de l'usine CHO Morcenx ont réitéré leur confiance et leur soutien au Groupe avec :

- l'aménagement des contrats de prêts souscrits en décembre 2012.
 - Le terme du remboursement de l'avance de 2,7 M€ accordée par CHO Morcenx à CHO Power, libérée à hauteur de 2M€, a été porté à juillet 2014 (contre juin 2013). Il restait 699 K€ à rembourser au 31/12/2013.
 - Le prêt relais de Crédit Suisse Europlasma SPV LLC a été limité aux 2 M€ versés sur les 4 M€ prévus au contrat, et sa rémunération en intérêts a été abaissée à 10%. Les 2 M€ de la deuxième tranche n'ayant pas été versés, les BSA associés (2% du capital de CHO Power) sont caducs.
- La mise en place d'un nouveau financement.
 - Crédit Suisse Europlasma SPV LLC et CHO Morcenx ont, sur une base pari passu, accordé à CHO Power un prêt d'un montant de 4,6 M€, remboursable mi-août 2014, rémunéré au taux de 8%, rétroactivement porté à 12% à l'obtention de la « Take Over Date ». Ces modalités de rémunération ont été converties en un taux fixe de 10%, et la date d'échéance portée à mijanvier 2015, dans le cadre des accords de décembre 2013.
 - Les garanties associées à ce prêt sont détaillées dans la note 1. de l'annexe des comptes consolidés 2013 relative aux faits caractéristiques de la période.

Moratoires

Les pouvoirs publics, à travers la Direction Départementale des Finances Publiques des Landes, ont soutenu Europlasma et ses filiales en rééchelonnant le calendrier de paiement de dettes fiscales et sociales significatives de l'exercice 2013.

Le Groupe a également bénéficié du soutien de fournisseurs clés et de son principal partenaire bancaire, ces derniers ayant accepté le report de certaines échéances.

Recapitalisation de CHO Power

Afin de renforcer les fonds propres de CHO Power, à la tête du segment « Energies Renouvelables », le capital de CHO Power a été augmenté de 24 M€ par incorporation des créances qu'Europlasma détenait à son encontre, puis réduit à hauteur de 11 M€ pour apurement de pertes antérieures. Le capital de CHO Power se monte à 14 393 224 € depuis ces opérations, la participation d'Europlasma dans CHO Power restant inchangée à 100%.

Par ailleurs, CHO Power avait émis en décembre 2012 des BSA qui avaient été cédés à un prix de cession symbolique à Crédit Suisse Europlasma SPV LLC en rémunération partielle du prêt de 2 M€ alors accordé et qui donnaient droit à 2% du capital de CHO Power en cas d'exercice. Suite aux opérations de recapitalisation effectuées, l'exercice des BSA ne conférerait à son propriétaire plus que 0,1% du capital de CHO Power. Le capital social de CHO Power devrait à nouveau être réduit afin d'apurer les pertes réalisées depuis la clôture 2012, ce qui augmentera à nouveau mécaniquement la participation de Crédit Suisse Europlasma SPV LLC au capital de CHO Power lors de leur exercice.

Réduction du capital d'Europlasma

L'assemblée Générale du 8 novembre 2013 a par ailleurs pris les décisions suivantes :

- Réduction du capital social, motivée par les pertes antérieures, à hauteur de 14 M € par diminution de la valeur nominale des 15 764 735 actions composant le capital de 1 € à 0,10 €, ramenant ainsi le capital social de 15 764 735 € à 1 576 473,50 € par imputation du montant de la réduction du capital, soit 14 M€, sur les pertes inscrites au compte « Report à nouveau », dont le montant a en conséquence été ramené de -34 M€ à -20 M€.
- Imputation de 20 M€ du compte « Report à nouveau » débiteur sur le compte « prime d'émission » qui a ainsi été porté de 35 M€ à 15 M€, le compte « Report à nouveau » ayant ainsi été totalement apuré.

Contrat KNPP (Kozloduy Nuclear Power Plant)

Europlasma collabore avec Iberdrola et Belgoprocess depuis 2010 dans le cadre d'un contrat de traitement et de conditionnement des déchets faiblement et très faiblement radioactifs de la centrale nucléaire de Kozloduy (Bulgarie). Au 31/12/2012, tous les équipements étaient livrés sur le site de Morcenx et le montage du four à plasma avait débuté aux fins de tester l'installation et d'obtenir sa réception en usine avant son démontage, expédition et remontage sur le site de la centrale Bulgare. Les tests sur le site de Morcenx se sont déroulés avec succès au cours de l'été 2013 et la réception en usine a été prononcée par le client. L'installation a ensuite été démontée, puis expédiée en Bulgarie fin 2013. L'exécution du contrat KNPP est depuis temporairement suspendue à la demande du client (cf note 2.2. Perspectives d'activité, secteur Etudes et Ingénierie, Torches et Procédés).

Activités de recherche et développement

Programme KIWI®

Europlasma et Kobelco Eco-Solutions ("Kobelco", Groupe Kobe Steel) ont entrepris un programme commun de recherche et développement dans le domaine de la production d'électricité à partir de déchets qui vise la génération d'un processus industriel basé sur les technologies respectives d'Europlasma et de Kobelco, dit KIWI (Kobelco Industrial CHO PoWer Gaslfication). Ce programme représente un co-investissement de plus de 6 millions d'euros sur 3 ans. Au 31/12/2012, le pilote était construit et mis en service, trois campagnes d'essais ayant déjà été menées aux mois d'octobre, novembre et décembre 2012 avec des résultats satisfaisants. La quatrième campagne d'essais s'est déroulée au mois de mars 2013 et avait pour objectif de tester l'efficacité du Turboplasma® pour différents points de fonctionnement afin d'augmenter le pouvoir calorifique du gaz de synthèse. Les résultats des analyses ont démontré un taux de destruction des goudrons très satisfaisant à plus de 90%. Trois nouvelles campagnes d'essais ont été menées à l'automne 2013 (et deux début 2014) aux fins de tester de nouveaux types de déchets et l'apport de certains éléments dans le processus de gazéification avec des résultats également satisfaisants.

La première phase du projet commun (JRDA, Joint Research and Development Agreement) a expiré fin mars 2014, cf section 2.1 Evénements post-clôture.

Des aides à l'innovation ont été demandées auprès d'organismes publics afin de faciliter le financement des campagnes d'essais qui doivent s'étendre jusqu'en 2014. A ce titre, Bpifrance (ex OSEO Innovation) a accordé une avance remboursable d'un montant de 600 K€ dont un premier versement de 480 K€ a été perçu le 19/11/2012. Le Conseil Régional d'Aquitaine a, pour sa part, accordé début 2013 une subvention de 478 K€ dont un premier versement de 191 K€ a été perçu le 06/03/2013.

Programme ANR Turboplasma®

Ce programme visait le développement du procédé de destruction de goudrons assistée par plasma thermique Turboplasma®. Il a bénéficié d'une subvention d'investissement de 522 K€ auprès de l'ANR.

Les essais réalisés en 2013 se sont soldés par des résultats satisfaisants et le programme a pris fin en juin 2013.

Programme SESCO (Stockage Energie Solaire sur COfalit)

Ce projet consiste à valoriser le Cofalit (matériau issu de la vitrification de déchets d'amiante) dans le domaine du stockage sensible haute température, principalement en lien avec l'utilisation de concentrateurs solaires. Le consortium qui réalise ce programme est constitué du laboratoire de thermo-énergie PROMES, du laboratoire de matériaux Cemthi et d'Europlasma. Ce programme a reçu le Prix des technologies innovantes pour l'environnement décerné par l'ADEME à l'occasion du salon Pollutec 2011. En novembre 2012, 40 plaques de Cofalit ont été réalisées et intégrées dans un prototype de module chauffage/refroidissement simulant le fonctionnement d'un système réel de stockage d'énergie thermique issue de l'énergie solaire. Ce prototype vise à valider la tenue thermomécanique des plaques lors de cyclages thermiques rapides jusqu'à 900 °C. Un nouveau prototype cette fois proche en poids et taille du produit fini visé a été réalisé au cours du 1er semestre 2013, puis une deuxième plaque prototype a été coulée à l'automne 2013 afin d'étudier les paramètres de fabrication (vitesse de refroidissement) sur sa tenue mécanique. Une troisième et dernière plaque sera coulée au cours de l'été 2014 pour confirmer ces 1ers résultats encourageants.

Ce programme bénéficie d'une subvention de l'ANR (Agence Nationale pour la Recherche) dont les 1ers versements ont été reçus en 2010 et 2012.

SITUATION DE LA SOCIETE EUROPLASMA

La Société Europlasma SA a réalisé un chiffre d'affaires de 2 931 K€ en 2013, 2 697 K€ en 2012 et une perte d'exploitation de 2 022 K€, contre une perte de 1 333 K€ l'exercice précédent.

Les charges d'exploitation se sont élevées à 5 519 K€.

Au bilan, au 31/12/2013, les stocks et en-cours s'établissent à 558 K€ contre 876 K€ au titre de l'exercice précédent. La baisse à hauteur de 36% s'explique essentiellement par la cession au cours de l'exercice des biens en cours de production au 31/12/2012 pour 245 K€ et par la baisse des stocks nets de matières premières et approvisionnements pour 73K€.

Au bilan, au 31/12/2013, les provisions pour risques et charges sont constituées de :

- Provisions pour risques pour un montant de 65 K€ correspondant aux pénalités liées aux moratoires obtenus en 2013
- provisions pour garanties données aux clients pour un montant de 251 K€;
- et de provisions pour pensions et engagements similaires pour 24 K€

En conséquence, le résultat d'exploitation est négatif de 2 022 K€ contre un résultat négatif de 1 333 K€ pour l'exercice précédent.

Le résultat financier

Le résultat financier est négatif à fin 2013, - 7 885 K€, essentiellement du fait des dépréciations sur actifs financiers (titres des filiales Inertam, CHO Power et FIG).

Le résultat exceptionnel

Les produits exceptionnels se sont élevés à la somme de 211 K€ (contre 51 K€ en 2012).

Les charges exceptionnelles se sont élevées à la somme de 81 K€ (contre 44 K€ en 2012), permettant de dégager un résultat exceptionnel de 129 K€ contre 6 K€ lors de l'exercice précédent.

Impôts

La société a bénéficié d'un crédit impôt recherche (CIR) de 371 K€ en 2013 contre 224 K€ en 2012.

Le résultat net comptable

Compte tenu de l'ensemble des éléments qui précèdent, les comptes de l'exercice écoulé font apparaître une perte de 9 407 K€ (contre une perte de 25 656 K€ pour l'exercice précédent).

Afin de vous permettre d'analyser la situation de la société EUROPLASMA, nous vous proposons de mesurer, par rapport à l'exercice précédent, l'évolution des grands postes du bilan.

Actif immobilisé

Le total de l'actif net immobilisé s'élève à 9 761 K€ contre 15 309 K€ pour l'exercice précédent.

Actif circulant

Le total de l'actif circulant comprenant les stocks pour 558 K€ en valeur nette, s'élève à 4 533 K€ contre 9 317 K€ pour l'exercice précédent.

Capitaux propres

Les capitaux propres se montent à 7 992 K€ au 31/12/2013 contre 16 791 K€ au 31/12/2012.

La variation des fonds propres à hauteur de − 8 772 K€ résulte essentiellement du résultat déficitaire de l'exercice. Par ailleurs, lors de l'assemblée générale extraordinaire en date du 8 novembre 2013, le capital social de la société a été réduit par voie de réduction de la valeur nominale des actions de 1 € à 0,1€ pour être ramené de 15.737.235 € à 1.576.474 €.

Les autres fonds propres sont constitués d'avances remboursables reçues de la part de BPI France ex-OSEO Innovation dans le cadre d'aides à l'innovation pour la réalisation de programmes liés aux projets Galacsy®, Turboplasma® et KiWi.

COMMENTAIRES SUR L'ACTIVITE D'EUROPLASMA AU COURS DE L'EXERCICE ECOULE

Les produits d'exploitation s'inscrivent en baisse de 48% en 2013, essentiellement impactés par la variation de la production immobilisée. Celle-ci était constituée en 2012 du programme KIWI dont la vente préalable à CHO POWER avait été annulée, avec pour conséquence la comptabilisation à l'actif du bilan.

Les autres achats et charges externes connaissent une baisse de 2,7M€ liée à l'important niveau des investissements corporels 2012 dans le pilote KIWI, trouvant leur contrepartie dans le poste production immobilisée.

Les charges de personnel continuent à baisser depuis 2010, du fait du départ de salariés ainsi que du transfert à la filiale CHO Power au 01/10/2013 des ingénieurs du bureau d'études du secteur Energies Renouvelables, qui étaient salariés historiques d'Europlasma.

Les dotations aux amortissements et provisions sont en hausse, en lien essentiellemnt avec la mise en service du pilote R&D KiWI fin 2012.

En conséquence, le résultat d'exploitation se solde par une perte de 2 023 K€ en 2013 contre une perte de 1 333 K€ en 2012.

SITUATION DU GROUPE

Activités et Résultats des filiales

	en K€	31/12/2013	31/12/2012	var	31/12/2011	var
Inertam SAS	Chiffre d'affaires	11 063	9 043	-2 020	8 253	790
	Résultat d'exploitation	-546	-2 884	2 338	-1 034	-1 850
	Résultat net	-765	-3 076	2 311	-1 020	-2 056
CHO Power SAS	Chiffre d'affaires	2 835	3 746	-911	20 938	-17 193
	Résultat d'exploitation	- 4 760	-10 295	5 535	104	-10 399
	Résultat net	- 5 028	-18 017	12 989	-362	-17 655
SCI de Gazéification	Chiffre d'affaires	31	290	2	0	0
	Résultat d'exploitation	-435	-92	-343	-15	-77
	Résultat net	-682	-304	-378	-98	-206
Financière GEE SAS	Chiffre d'affaires	412	763	-351	654	109
	Résultat d'exploitation	-147	6	-153	-5	11
	Résultat net	-7 367	-67	-7 300	-873	806

ÉVENEMENTS IMPORTANTS INTERVENUS DEPUIS LA DATE DE CLOTURE

Changements de gouvernance

Arrivée de M. Jean-Eric Petit à la Direction Générale du Groupe

Le Conseil d'Administration du 23 décembre 2013 a nommé M. Jean-Eric Petit à la succession de M. François Marchal en qualité de Directeur Général du Groupe Europlasma, avec prise de fonction le 6 janvier 2014.

M. Jean-Eric Petit a également succédé à M. François Marchal aux fonctions de Directeur Général de CHO Power, Président d'Inertam, Président de CHOPEX et gérant de la SC Immobilière de Gazéification.

Changements au sein du Conseil d'Administration

Lors du Conseil d'Administration du 28 janvier 2014, M. Jean-Claude Rebischung, Administrateur d'Europlasma depuis 2006, a démissionné de son mandat. Suite à cette démission, le Conseil a décidé de coopter M. Jean-Eric Petit en qualité d'Administrateur à compter de cette même date et pour la durée restant à courir du mandat de M. Rebischung, soit jusqu'à l'issue de l'assemblée générale des actionnaires qui statuera sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2017.

Par ailleurs, suite à la cession par Crédit Suisse de son activité « Customized Fund Investment Group » (CFIG) à Grovesnor Capital Management LP, annoncée en janvier 2014, une réorganisation de la participation détenue par le véhicule Crédit Suisse Europlasma SPV au capital d'Europlasma est intervenue le 12 avril 2014. Dans ce contexte, la société DLJ MB Advisors, représentée par M. Roger Ammoun, a démissionné de son mandat d'administrateur avec effet au 31 mars 2014. Le Conseil d'Administration du 1er avril 2014 a décidé de coopter, en remplacement de la société DLJ MB Advisors, la société Crédit Suisse Asset Management, représentée par M. Henri Arif, pour la durée restant à courir du mandat de son prédécesseur, soit jusqu'à l'issue de l'assemblée générale des actionnaires qui statuera sur les comptes de l'exercice clos le 31/12/2018.

Ces deux cooptations seront proposées à la plus prochaine assemblée générale pour ratification par les actionnaires.

Suspension de cotation

En raison de lourdes incertitudes techniques et financières, détaillées aux paragraphes « Livraison technique préliminaire (TOD) de l'usine CHO Morcenx » et « Financements » ci-après, et dans un contexte où le nombre d'intervenants extérieurs rendait l'information difficile à contrôler, la cotation du titre ALEUP a été suspendue le 31 mars 2014 et reprendra une fois la visibilité financière du Groupe à court terme assurée.

Livraison technique préliminaire (TOD) de l'usine CHO Morcenx

L'usine CHO Morcenx a été remise en route début 2014 une fois le nouveau gazéifieur construit et raccordé au reste de l'installation. Toutefois, des incidents mineurs sur certains auxiliaires ont retardé une nouvelle fois la livraison technique préliminaire de l'usine (Take Over Date, « TOD »), qui était fixée au 28 février 2014, et qui est finalement intervenue le 13 juin 2014 au terme de tests de performance convenus. Ces derniers ayant été revus à la baisse par rapport aux conditions contractuelles initiales, la période de montée en puissance de l'usine (Ramp Up period) comporte un plan d'amélioration du procédé, nécessitant un investissement complémentaire de l'ordre d'1 M€, et de nouveaux jalons techniques devant permettre la validation des améliorations effectuées.

La livraison finale de l'usine (Final Acceptance Date, « FAD ») est programmée pour le 1er trimestre 2015.

Financements

Le Groupe avait identifié en 2013 des besoins de financement de l'ordre de 6 M€ à couvrir en 2014 dans le cadre de la mise en route de l'usine CHO Morcenx et de sa montée en puissance, après sa livraison technique préliminaire alors fixée au 28 février 2014. Ce besoin de financement devait être couvert en 2 étapes, la 1ère avant la TOD, et la seconde après la TOD. La 1ère étape de ce financement a été réalisée avec succès dans le cadre de l'augmentation de capital avec maintien du DPS de février 2014. La seconde étape a en revanche été repoussée au regard du nouveau report de la TOD, finalement obtenue le 13 juin 2014. Ce dernier report, qui a empêché la préparation et la

réalisation de la seconde levée de fonds initialement attendue au printemps 2014, a également eu pour effet d'accroître les besoins de trésorerie sur le premier semestre 2014 et a ainsi conduit le Groupe à suspendre sa cotation le 1er avril 2014 et à négocier de nouvelles aides financières auprès de ses principaux partenaires financiers, et de nouveaux reports d'échéances auprès de ses autres partenaires.

Augmentation de capital avec maintien du DPS de février 2014

Une augmentation de capital avec maintien du droit préférentiel de souscription (DPS) a été lancée le 6 janvier 2014. Après une prorogation de 4 jours de la période de souscription dont la clôture était initialement prévue le 20 janvier 2014, le Conseil d'Administration a décidé d'exercer sa faculté d'extension portant sur 15% de montant de l'émission initiale pour répondre à la demande excédentaire. Ainsi, le montant de l'opération initialement de 3 783 536 euros a été porté après exercice de la clause d'extension à 4 351 067 euros avec la création d'un total de 7 251 778 actions ordinaires nouvelles. L'actionnaire principal, Crédit Suisse Europlasma SPV LLC a participé à l'augmentation de capital par conversion d'une partie de sa créance en 1 305 892 nouvelles actions pour un montant de 783 535€.

Prêts relais supplémentaires accordés par l'actionnaire de référence du Groupe et CHO Morcenx en avril 2014

Le conseil d'administration du 16 avril 2014 a approuvé les termes du nouveau prêt accordé pari passu par l'actionnaire de référence Crédit Suisse Europlasma SPV LLC (CSE) et la société CHO Morcenx.

Ce prêt, d'un montant de 2,8 M€ était destiné à compléter les aides financières (reports d'échéances) accordées par l'Etat et par certains des autres partenaires clés du Groupe pour couvrir les besoins de trésorerie entre avril et juillet 2014. Il est remboursable au plus tard en mai 2015, en numéraire, ou par conversion en actions Europlasma ou en actions CHO Power, si les prêteurs en faisaient la demande, et sous réserve de l'autorisation préalable de l'Assemblée Générale (AG) des actionnaires concernant la conversion en actions Europlasma.

La conversion en actions Europlasma s'effectuerait au même prix que le prix d'exercice fixé par le Conseil d'Administration dans le cadre de l'augmentation de capital avec maintien du DPS envisagée en septembre 2014. La possibilité de convertir serait limitée à une période de 3 mois à compter de l'autorisation par l'AG.

En cas de rejet par l'AG de la résolution devant autoriser le principe de conversion demandé, une rémunération additionnelle de 10% en intérêts s'appliquerait.

Si l'AG autorise la conversion des prêts relais accordés au Groupe depuis le 1er janvier 2013 en actions Europlasma, dans le cadre de l'augmentation de capital de septembre 2014, les intentions de conversion des prêteurs contribueront à la garantie de 75% du montant de l'opération.

Les garanties associées à ce prêt revêtent la forme d'une caution solidaire de la part d'Europlasma.

Par ailleurs, ce prêt est assorti d'une clause prévoyant l'émission de BSA Europlasma à un prix symbolique unitaire de 0,01€ sur autorisation préalable de l'AG. Le nombre de BSA émis serait fonction du rapport entre 20% des sommes prêtées à la date de l'émission des BSA et 0,80 €, prix de souscription fixé par le Conseil d'Administration dans le cadre de l'augmentation de capital prévue en septembre 2014. Ces BSA seraient exerçables sur une période de 5 ans à un prix d'exercice égal au prix de souscription de cette même augmentation de capital.

Si l'AG n'approuvait pas les résolutions qui lui seront soumises pour l'émission de ces BSA, les parties prenantes feront leurs meilleurs efforts pour trouver une solution alternative

Ce nouvel apport de fonds réaffirme la confiance de l'actionnaire de référence et du partenaire financier envers le Groupe sur son aptitude à mener la centrale CHO Morcenx à sa capacité maximale de fonctionnement.

Financements additionnels en cours de préparation

Le Groupe fait encore face à d'importants besoins de trésorerie à court terme pour assurer sa pérénité.

Un financement de 3 M€ devant couvrir les besoins du Groupe jusqu'en septembre 2014 est en cours de discussions avec d'éventuels prêteurs, dont CHO Morcenx.

Par ailleurs, Europlasma prépare une importante augmentation de capital, avec maintien du droit préférentiel de souscription, qu'elle envisage de lancer en septembre 2014. Cette opération aura pour objectifs :

- i) d'assainir la structure d'endettement actuelle du Groupe en remboursant et/ou en convertissant les prêts relais consentis par ses principaux partenaires financiers depuis fin 2012, ii) de couvrir les besoins en réinvestissement dans l'usine CHO Morcenx, nécessaires à l'amélioration de ses performances, et en fonds de roulement pendant sa période de montée en puissance (« ramp up period »),
- ii) d'achever le redressement du Groupe et lui donner les moyens de capturer les opportunités de croissance qui s'offrent à lui dans chacune de ses activités, et
- iv) de financer la quote-part d'investissement du Groupe dans la prochaine usine CHO Power, à horizon fin 2015 selon le calendrier de déploiement prévisionnel.

L'opération envisagée sera soumise à l'obtention d'un visa de l'Autorité des Marchés Financiers (AMF) et devra être garantie à hauteur de 75% avant son lancement.

A l'issue de l'augmentation de capital, le Groupe envisage de procéder à l'attribution gratuite de Bons de Souscription d'Actions Remboursables (BSAR) au profit de tous les actionnaires anciens et nouveaux.

Contrat KNPP (Kozloduy Nuclear Power Plant)

Le planning de construction du bâtiment devant accueillir l'unité de vitrification des déchets faiblement radioactifs fournie par Europlasma a été modifié par le client, à la suite de décisions du gouvernement bulgare. Le nouveau planning prévisionnel transmis par le client prévoit l'installation des équipements en milieu d'année 2015. L'unité de vitrification, qui a été réceptionnée en usine à Morcenx avec succès au cours de l'été 2013 et expédiée sur le site Bulgare fin 2013, sera de ce fait remontée et mise en route dans la centrale nucléaire à l'automne 2015.

Programme R&D KIWI

La dernière campagne d'essais (n°9) s'est achevée avec succès en février 2014 : le concept de craquage thermique des goudrons contenus dans le gaz de synthèse produit par le gazéifieur à lit fluidisé du partenaire KES (Groupe Kobe Steel) par le réacteur Turboplasma® est validé.

L'accord de partenariat de développement entre Europlasma et KES a expiré fin mars 2014. Les modalités de son renouvellement éventuel sont en cours de discussion.

ACTIVITE ET RESULTATS DU GROUPE

Tous les bilans des sociétés consolidées ont fait l'objet d'un arrêté à la même date que celle de la société consolidante, soit le 31 décembre 2013.

Les comptes consolidés de votre groupe font apparaître un chiffre d'affaires de 12 572 K€ en baisse de près de 64 % et une perte de 13 061 K€.

Le résultat net part du groupe de l'exercice est une perte de 11 697 K€ contre une perte de 20 891 K€ pour l'exercice précédent.

La situation du Groupe se caractérise au 31/12/2013 par les éléments suivants :

Actif immobilisé

Compte tenu des investissements et des amortissements pratiqués au cours de l'exercice, le total de l'actif immobilisé s'élève à 31 597 K€, contre 46 055 K€ pour l'exercice précédent. Le Goodwill s'élève à 2 624 K€ contre 7 872 K€ en 2012.

Actif circulant

Le total de l'actif circulant comprenant les stocks pour 1 028 K€, s'élève à 16 693 K€ contre 26 941 K€, pour l'exercice précédent.

Capitaux propres du groupe

Les capitaux propres se montent à 3 122 K€ au 31/12/2013, contre 15 940 au 31/12/2012 et 37 002 K€ au 31/12/2011. La variation en 2013 est essentiellement due :

- au résultat de la période (- 13 061 K€ contre 21 152 K€ en 2012) ;
- aux autres éléments du résultat global (+ 34 K€ en 2013, contre 103 K€ en 2012 et -184 K€ en 2011), qui correspondent essentiellement aux variations de juste valeur des instruments de couverture et aux réserves de conversion;
- aux plans d'attributions gratuites d'actions (163 K€ en 2013, et 166 K€ en 2012).

Les dettes

L'ensemble de nos dettes au 31/12/2013 s'élevait à 45.168 K€, contre 57.056 K€ pour l'exercice précédent.

Au 31/12/2013, l'endettement net du groupe est de 15 767K€, contre 19 501 K€ au 31/12/2012, en hausse du fait :

- des emprunts contractés pour le financement de l'usine de CHO Morcenx et de sa mise en route auprès des banques, de l'actionnaire de référence et du partenaire financier;
- de la consommation de la trésorerie disponible, notamment par les activités Energies Renouvelables et déchets dangereux.

Impôts

Le produit d'impôts de -152 K€ en 2013 se décompose en une charge d'impôt exigible de -76 K€, un produit d'impôt différé de -76 K€.

La quote-part de résultat des sociétés mises en équivalence est une perte de - 352 K€, contre un gain de 576 K€ en 2012: cette quote-part de résultat est essentiellement liée à CHO Morcenx.

Le résultat net de l'ensemble consolidé est une perte de – 13 061 K€ en 2013, contre une perte de -21 152 K€ en 2012.

La quote-part des intérêts minoritaires dans le résultat net en 2013 est une perte de 1 364 K€, contre une perte de 261 K€ en 2012.

COMMENTAIRES SUR L'ACTIVITE DU GROUPE AU COURS DE L'EXERCICE ECOULE

Le chiffre d'affaires du Groupe est en baisse de 64%, à 12,6 M€ en 2013, contre une baisse de près de 40% en 2012, et un chiffre d'affaires de 35 M€, principalement du fait de la comptabilisation en 2013 du sous-groupe Europe Environnement selon la norme IFRS 5.

A périmètre stable, on observe une progression de 1,3 M€ soit 12%, liée à une bonne performance d'Inertam qui présente une progression de chiffre d'affaires de 2,9 M€.

Une opération de fusion a été réalisée en date du 1er janvier 2013 entre ATS et sa filiale détenue à 100% AMCEC. L'opération de fusion a été faite « à l'envers », la filiale AMCEC absorbant sa mère ATS.

La société Europe Environnement, détenue à 99,4% par Financière GEE SAS (FIG), a été cédée au Groupe CMI en date du 16/12/2013 avec transfert de contrôle immédiat. Les sociétés AMCEC, AMPLAST, RHE America et Ventacid Hongrie sont donc sorties du périmètre du groupe Europlasma en même temps que la société Europe Environnement.

La société CHOPEX SAS, filiale à 100% de la société CHO POWER SAS, a été créée en date du 17 juillet 2013. CHOPEX, exploitante de la centrale électrique de CHO Morcenx, est rattachée au secteur Energies Renouvelables.

La perte opérationnelle du Groupe en 2013 résulte principalement de la perte constatée sur le contrat d'EPC (Engineering, Procurement and Construction) de l'usine CHO Morcenx, des difficultés d'exploitation de l'activité de destruction de déchets dangereux sur le 1^{er} semestre 2013 et des coûts de réorganisation et de conciliation liés aux difficultés rencontrées durant l'année.

Ces mêmes éléments avaient engendré un résultat opérationnel fortement déficitaire en 2012, avec en plus d'importantes difficultés d'exploitation de l'activité de destruction de déchets dangereux tout au long de l'année.

L'EBITDA est une perte de 5 341 K€ au 31/12/13, fortement pénalisé par le secteur Energies Renouvelables. Il redevient positif sur l'activité de destruction de Déchets Dangereux.

Le segment Energies Renouvelables supporte un EBITDA négatif de 6 331 K€ en 2013, contre -8 973 K€ en 2012. Cette perte résulte principalement du contrat EPC de l'usine CHO Morcenx.

Le segment Déchets Dangereux a généré un EBITDA positif de 1 545 K€, contre un EBITDA négatif de 1 481 K€ en 2012, en lien avec la hausse des tonnages traités.

Le secteur Etudes et Ingénierie, Torches et procédé, affiche un EBITDA négatif de 441 K€ (+179 K€ en 2012), essentiellement en raison des coûts non récurrents et de réorganisation et de conciliation.

DELEGATIONS POUR AUGMENTATIONS DE CAPITAL

TABLEAU RECAPITULATIF DES DELEGATIONS EN MATIERE D'AUGMENTATION DE CAPITAL EN COURS DE VALIDITE AU 31/12/2013

En Euros	Date de l'AGE	Date d'expiration de la délégation	Montant autorisé	Augmentation (s) réalisée(s) les années précédentes	Augmentation (s) réalisée (s) en 2013	Montant résiduel au 31/12/2013	Augmentation (s) réalisée (s) du 01/01/2014 au 09/07/2014	Montant résiduel au 09/07/2014
Autorisation d'attribuer gratuitement des actions	21/06/2011 13 ^{ème} résolution	20/08/2014	10 % du capital social *	81.200€	27.500 €	1.456.903,50 *	7.550 €	1.449.353,50 *
Autorisation d'augmenter le capital avec maintien du DPS	08/11/2013 14 ^{ème} résolution	07/01/2016	Actions ordinaires : 10.000.000 € **	Non applicable		10.000.000 € **		9.274.822,20 € **
			Titres de créance sur la société : 10.000.000 € **		Néant	10.000.000 € **	725.177,80 €	9.274.822,20 € **
Autorisation d'augmenter le capital avec suppression du DPS par offre au public	08/11/2013 15 ^{ème} résolution	07/01/2016	Actions ordinaires : 10.000.000 €	Non applicable		10.000.000 € ***		10.000.000 € ***
			Titres de créance sur la société : 10.000.000 €		Néant	10.000.000 € ***	Néant	10.000.000 € ***
Autorisation d'augmenter le capital avec suppression du DPS par placement privé	08/11/2013 16 ^{ème} résolution	07/01/2016	20% du capital social par an	Non applicable	Néant	20% du capital social par an ***	Néant	20% du capital social par an ***
Autorisation d'émettre des bons de	08/11/2013	07/01/2016	10 % du capital	Non applicable		10 % du capital		10 % du capital

souscription d'actions	17 ^{ème} résolution		social *		Néant	social *	Néant	social *
Autorisation d'augmenter le capital par incorporation de réserves, bénéfices ou primes	08/11/2013 18 ^{ème} résolution	07/01/2016	30.000.000 €	Non applicable	Néant	30.000.000 €	Néant	30.000.000 €
Autorisation d'augmenter le nombre de titres émis	08/11/2013 19 ^{ème} résolution	07/01/2016	15% du montant de l'émission initiale	Non applicable	Néant	15% du montant de l'émission initiale	94.588,50 €	15% du montant de l'émission initiale
Autorisation d'émettre des options de souscription d'actions	08/11/2013 22 ^{ème} résolution	07/01/2016	10% DU CAPITAL SOCIAL *	Non applicable	Néant	10 % DU CAPITAL SOCIAL *	Néant	10 % DU CAPITAL SOCIAL *

^{*} Par référence au montant du capital social lors de la 1ère mise en œuvre

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

^{**} Plafond global cumulé de 10.000.000 €

^{***} Plafond global cumulé de 10.000.000 €